

Département
HAUT-RHIN

COMMUNE DE BRUEBACH

Arrondissement
MULHOUSE-SUD

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

SEANCE DU 06 AVRIL 2023

Nombre de
Conseillers élus
15

L'an deux mille vingt-trois, le 06 avril
Le Conseil Municipal de la commune de Bruebach
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur le Maire, Gilles SCHILLINGER

Conseillers en
fonction
15

Présents : M. Christophe SIX - Mme Caroline MULLER - M. Daniel BING,
Adjoints - Mme Brigitte OSTERTAG - Mme Corinne HAJOSI - M. Luc
RIEFFEL - Mme Priscille BAKAJ - Mme Sabrina REISS - Mme Aurélie
LHOMMÉ - M. Benoît RINGENBACH - M. Aurélien MEROT - M. Jean-
Marc JUND - Mme Brigitte ESTERMANN

Conseillers
présents
14 + 1 procuration

Absent excusé et non représenté : /

Absents : /

A donné procuration : M. Jean-Baptiste IDCZAK à Mme Priscille BAKAJ

Mme Caroline MULLER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

3. Finances

3.1. Subvention : Fabrique de l'Eglise

Madame Caroline MULLER indique qu'en vue de la rénovation intérieure de l'église, des travaux de traitement de la remontée d'humidité sont nécessaires et précise qu'un devis a été établi auprès de l'entreprise FENEC pour l'installation d'un dispositif empêchant la remontée de l'humidité dans les murs.

Le coût de l'installation des appareils assurant une inversion des polarités et empêchant la remontée de l'humidité dans les murs est de 12 450,- € H.T. soit 14 940,- € T.T.C.

Le Conseil de Fabrique sollicite la municipalité afin d'obtenir une subvention exceptionnelle pour financer cette acquisition.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **d'accorder** une subvention exceptionnelle de 2 500,- € pour de l'installation des appareils assurant une inversion des polarités et empêchant la remontée de l'humidité dans les murs,
- **d'inscrire** les crédits nécessaires au budget 2023.

BRUEBACH le 11 avril 2023

La Secrétaire de séance,
Caroline MULLER



Le Maire,
Gilles SCHILLINGER



Accusé de réception en préfecture
068-216800557-20230412-DCM06042023_3_1-DE
Date de télétransmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023